



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Règlement Championnat des Jeunes (foot à 11) saison 2020-2021

PHASE 1 : septembre 2020 à janvier 2021

PHASE 2 : janvier 2021 à mai 2021

CATEGORIE U14 BRASSAGE – PHASE 1

REGLES DE MONTEES ET DESCENTES EN FIN DE 1^{ère} SOUS-PHASE (période septembre et octobre 2020)

Constitution des groupes de « brassage Niveau 1 » de la 2^{ème} sous-phase (période novembre 2020 à janvier 2021)

- Les 4 premiers des 2 groupes de « brassage Niveau 1 » de la 1^{ère} sous-phase (8 équipes)
- Les premiers des 3 groupes de « brassage Niveau 2 » (3 équipes)
- Le meilleur 2^{ème} des 3 groupes de « brassage Niveau 2 » (1 équipe)

Soit 12 équipes pour 2 groupes de 6 équipes

Constitution des groupes de « brassage Niveau 2 » de la 2^{ème} sous-phase (période novembre 2020 à janvier 2021)

- Les 4 descentes de « brassage Niveau 1 » (4 équipes)
- Les équipes classées moins bons 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et le meilleur 5^{ème} des 3 groupes de « brassage Niveau 2 » (9 équipes)
- Les premiers des 5 groupes de « brassage Niveau 3 » (5 équipes)

Soit 18 équipes pour 3 groupes de 6 équipes

Constitution des groupes de « brassages N°3 » de la 2^{ème} sous-phase (période novembre 2020 à janvier 2021)

Toutes les autres équipes pour 4 groupes de 6 équipes, y compris les nouvelles équipes qui s'engageraient pour cette 2^{ème} sous-phase.

Toute nouvelle équipe sera engagée au plus bas niveau de district

Rappel : Les ententes avec un groupement ne pourront évoluer qu'au plus bas niveau (voir règlement LBF « Championnat de Bretagne Jeunes » Article 4 Paragraphe 5 Alinéa C)

REGLES DE MONTEES ET DESCENTES EN FIN DE 2^{ème} SOUS-PHASE (période novembre 2020 à janvier 2021)

Monter en Championnat Régional pour la phase 2

- Les 5 premiers et le meilleur 6^{ème} des 2 groupes de « brassage Niveau 1 »
Les premiers et le meilleur 2^{ème} en R1, les 8 autres équipes en R2

Constitution du groupe D1 de la phase 2 (période janvier à mai 2021)

- Le moins bon 6^{ème} des 2 groupes de « brassage Niveau 1 » de la 2^{ème} sous-phase (1 équipe)
- Les 3 premiers des 3 groupes « brassage Niveau 2 » (9 équipes)

Soit 10 équipes pour 1 seul groupe D1

Constitution des groupes D2 de la phase 2 (période janvier à mai 2021)

- Toutes les autres équipes de « brassage Niveau 2 » de la 2^{ème} sous-phase (9 équipes)
- Les 1^{er}, 2^{ème} et les 3 meilleurs 3^{ème} des 4 groupes de « brassage Niveau 3 » (11 équipes)

Soit 20 équipes pour 2 groupes D2 à 10 équipes

Constitution des groupes D3 de la phase 2 (période janvier à mai 2021)

Toutes les autres équipes pour X groupes de 8 à 10 équipes, y compris les nouvelles équipes qui s'engageraient pour cette phase 2.

Toute nouvelle équipe sera engagée au plus bas niveau de district

Rappel : Les ententes avec un groupement ne pourront évoluer qu'au plus bas niveau (voir règlement LBF « Championnat de Bretagne Jeunes » Article 4 Paragraphe 5 Alinéa C)